

PROSPECTUS

Les actions ou parts de l'OPCVM mentionné ci-dessous (« l'OPCVM ») n'ont pas été enregistrées conformément à l'US Securities Act de 1933 et ne peuvent pas être offertes ou vendues directement ou indirectement dans les États-Unis d'Amérique (incluant ses territoires et propriétés), aux personnes américaines, telles que définies dans le Règlement S (« US persons »).

(The shares or units of the fund mentioned herein ("the Fund") have not been registered under the US Securities Act of 1933 and may not be offered or sold directly or indirectly in the United States of America (including its territories and possessions), to US persons, as defined in Regulation S ("US persons")).

1	Caractéristiques générales	1
1.1	Forme de l'OPCVM	1
1.2	Acteurs	3
2	Modalités de fonctionnement et de gestion	3
2.1	Caractéristiques générales	3
2.2	Dispositions particulières	4
3	Informations d'ordre commercial	15
4	Règles d'investissement	15
	Ratios réglementaires	15
	Méthode de calcul du risque global	15
5	Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs	15
5.1	Méthodes de valorisation	16
5.2	Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe	17
5.3	Méthode de comptabilisation des frais	17

1 CARACTERISTIQUES GENERALES

1.1 Forme de l'OPCVM

Dénomination :

EURO CAPITAL DURABLE

58 Bis rue La Boétie - 75008 Paris - France.

Forme juridique et état membre dans lequel l'OPCVM a été constitué :

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français.

Date de création :

20 novembre 2001

Durée d'existence prévue :

Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

Synthèse de l'offre de gestion :

Catégorie d'actions	Code ISIN	Affectation des résultats	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de 1ère souscription	décimalisation	Frais de gestion maximum	Valeur Liquidative d'origine
Actions I	FR0010013987*	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	150 000 €	10.000ème	1,50%	100,03 €
Actions NC	FR0010271528	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	100 €	10.000ème	2,0%	500 €
Actions ND	FR0011196906	Distribution	Euro	Tous souscripteurs	100 €	10.000ème	2,0%	500 €
Actions M	FR0010589275	Capitalisation	Euro	Réservé aux investisseurs institutionnels d'Europe et du Canada	1 000 ^{ème} d'action	1.000ème	1,50 %	100 € Division de la valeur liquidative par 100 en date du 10 mars 2009
Actions V	FR0010766725	Capitalisation et / ou Distribution	Euro	Réservé aux investisseurs institutionnels	15 000 000 €	1.000ème	1.50%	10 000 €
Actions G	FR0010890194	Distribution	Euro	Réservé aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama SA	300 000€	1.000ème	1.40%	10 000€
Actions S	FR0010890178	Distribution	Euro	Réservé aux compagnies et filiales de Groupama SA	1 000 000€	1.000ème	1.30%	10 000€
Actions O	FR0010890186	Capitalisation	Euro	Réservé aux OPCVM dédiés et mandats gérés exclusivement par Groupama Asset Management ou ses filiales	1 000 ^{ème} d'action	1.000ème	0.10%	10 000€

* comprend l'ensemble des porteurs d'actions ayant souscrit dans la Sicav avant la création des catégories d'actions.

Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique :

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Groupama Asset Management, 58 bis La Boétie 75008 Paris - France.

Les documents sont également disponibles sur le site internet www.groupama-am.fr.

Point de contact :

Pour les personnes morales : Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76).

Pour les personnes physiques : votre commercialisateur (les réseaux de distribution de GROUPAMA SA ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management).

Toute information supplémentaire peut être obtenue si nécessaire auprès de la Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76).

1.2 Acteurs

Gestionnaire financier administratif et comptable par délégation :

Déléataire financier administratif et comptable pour la totalité des actifs gérés : Groupama Asset Management, 58 bis La Boétie - 75008 Paris - France, Société de Gestion de Portefeuille, agréée par la Commission des opérations de bourse (devenue Autorité des marchés financiers) sous le n° GP93-02 le 5 janvier 1993.

Dépositaire - Conservateur - Centralisateur des souscriptions/rachats par délégation de la Société de gestion - Tenue du passif :

CACEIS Bank France 1-3 place Valhubert 75013 Paris - France, établissement de crédit agréé par le CECEI le 1^{er} avril 2005.

Etablissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats, et en charge du respect de l'heure limite de centralisation indiqué dans le prospectus :

-CACEIS Bank France

-Groupama Banque au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation.

Commissaire aux comptes :

Commissaire aux comptes titulaire :

Deloitte & Associés, 185 avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex - France, représenté par Monsieur Gérard VINCENT-GENOD.

Commercialisateurs :

Les réseaux de distribution de GROUPAMA SA, 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris - France ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management.

Déléataire :

Groupama Asset Management.

Les informations concernant la composition du conseil d'administration, ainsi que les activités exercées par les membres de l'organe d'administration, lorsqu'elles sont significatives par rapport à celles exercées par la SICAV, figurent dans le rapport annuel.

2 MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

2.1 Caractéristiques générales

Caractéristiques des actions :

- Nature du droit attaché à la catégorie d'actions :
Les droits des propriétaires sont exprimés en actions ; chaque action correspondant à une même fraction d'actif de la SICAV. Chaque porteur d'actions dispose d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.
- Inscription à un registre, ou précision des modalités de tenue du passif :
La tenue du passif est assurée par le dépositaire, CACEIS Bank France ;
Il est précisé que l'administration des actions est effectuée en Euroclear France.

- **Droits de vote :**
Les droits de vote donnent le droit de voter aux assemblées générales ordinaires et aux assemblées générales extraordinaires. Les statuts précisent les modalités d'exercice.
- **Forme des actions :**
Les actions sont au nominatif et/ou au porteur.
- **Décimalisation :**
Actions I et NC et ND : possibilité de souscrire en montant ou en 10.000^{ème} d'actions. Possibilité de racheter en 10.000^{ème} d'actions.
Actions M, V, G, S et O : possibilité de souscrire en montant ou en 1.000^{ème} d'actions. Possibilité de racheter en 1.000^{ème} d'actions

Date de clôture :

- Dernier jour de bourse de Paris du mois de septembre.
- Premier exercice social clos le dernier jour de bourse du mois de septembre 2002.

Régime fiscal :

- Eligibilité au PEA pour les personnes physiques.
- L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés ; selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.
- Le régime fiscal des plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre conseil.
- Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie d'actions à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

2.2 Dispositions particulières

Code ISIN des catégories d'actions :

- **Actions I** « capitalisation »: FR0010013987
- **Actions NC** « capitalisation »: FR0010271528
- **Actions ND** « distribution » : FR0011196906
- **Actions M** « capitalisation »: FR0010589275
- **Actions V** « capitalisation et / ou distribution » : FR0010766725
- **Actions G** « distribution » : FR0010890194
- **Actions S** « distribution » : FR0010890178
- **Actions O** « capitalisation » : FR0010890186

Classification :

OPCVM « Actions de pays de la zone euro »

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à l'indicateur de référence, le MSCI EMU (clôture – dividendes nets réinvestis) et de prendre en considération des critères extra financiers liés au développement durable dans le cadre de la sélection des valeurs.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice MSCI EMU (clôture – dividendes nets réinvestis), indice large qui regroupe plus de 300 actions représentant les principales capitalisations boursières des pays de la zone euro calculé par Morgan Stanley Capital Index (MSCI), dividendes nets réinvestis.

Si l'indicateur retenu est volontairement un indicateur large "banalisé", le filtre "développement durable" appliqué dans le cadre de la gestion du portefeuille nous amène à ne considérer comme éligibles qu'un nombre restreint de valeurs. Le portefeuille contient donc un nombre de lignes inférieur à celui relevé dans l'indicateur. Par ailleurs, il arrive que des valeurs présentes dans le portefeuille n'appartiennent pas à l'indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

- Description des stratégies utilisées

La SICAV a pour vocation de privilégier les actions de sociétés créatrices de valeur à long terme ; pour y parvenir le concept utilisé est celui du "développement durable" ("sustainable development") qui repose sur des critères environnementaux, "sociétaux" et de gouvernance. La sélection des valeurs s'effectue à partir d'un filtrage d'analyse financière et extra-financière spécialisée en développement durable. Les valeurs sont sélectionnées : soit parce qu'elles présentent un haut niveau de qualité, soit parce que, sans être parmi les meilleures, elles sont engagées dans une dynamique de progression significative de leur qualité au regard des critères de développement durable.

Le « développement durable » vise à la conciliation de 3 objectifs : le développement économique, la préservation des équilibres écologiques de la planète, et l'équilibre sociétal, qui sont des facteurs qui s'ajoutent à la recherche de rentabilité économique et financière du gérant.

La gestion s'emploie à dégager de la valeur ajoutée par la mise en œuvre d'une stratégie à la fois "Top Down" et "Bottom Up".

« Top Down » : En partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), les gérants top down descendent peu à peu jusqu'aux valeurs en ayant au préalable étudié le potentiel de chaque secteur d'activité.

« Bottom Up » : Approche ascendante qui se focalise avant tout sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Par la suite, une analyse des perspectives du secteur dans lequel elle exerce ainsi que des fondamentaux du pays ou de la zone économique dans lesquels elle opère, est réalisée.

Ces approches activent les différentes sources de valeur ajoutée que sont l'analyse économique, l'ingénierie financière, l'analyse financière et le travail des gérants. L'origine de la performance peut tout aussi bien provenir de la gestion de l'allocation sectorielle que de la sélection de valeurs. Dans une moindre mesure la gestion des liquidités peut aussi contribuer à cette valeur ajoutée. Enfin, si les actions constituent l'instrument financier privilégié par excellence dans le cadre de la gestion de la SICAV, nous ne nous interdisons pas l'utilisation, à la marge, de produits dérivés dont le sous jacent a un lien étroit avec les actifs en portefeuille ou souhaités dans le portefeuille.

- Style de gestion adopté :

Relation entre l'indice et l'objectif de performance du fonds : recherche d'une performance supérieure à l'indicateur de référence MSCI EMU.

- Actifs, hors dérivés intégrés

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions de la zone euro constituent l'univers d'investissement privilégié par excellence. La SICAV investit sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans les pays de la zone euro, à hauteur de 75% d'exposition minimum, en s'employant à sélectionner les valeurs et secteurs jugés les plus porteurs. Les titres sont choisis parmi des titres qui appartiennent à l'indicateur de référence ou dont le comportement ou la capitalisation sont comparables à cet indicateur. Au sein de la zone euro, l'allocation géographique découle des choix de gestion précédemment évoqués. La gestion veille à respecter une certaine diversité dans la constitution du portefeuille. Cette diversité est à la fois perceptible au niveau du nombre de lignes comme au niveau des secteurs et pays représentés. Par ailleurs, les biais relevés par rapport à l'indicateur de référence doivent eux aussi avoir des origines diverses afin que le risque d'éloignement par rapport à la performance de l'indicateur ne provienne pas d'un seul et unique choix de gestion.

A titre accessoire, des produits à terme ou optionnels peuvent être utilisés.

- Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :

La SICAV pourra détenir jusqu'à 10 % en parts ou actions d'OPCVM.

Les OPCVM utilisés pourront être les suivants :

- OPCVM « Actions françaises » et « Actions de la zone euro », coordonnés, de droit français ou étranger.
- OPCVM « Monétaire » et « Monétaire court terme » gérés ou non par Groupama Asset Management dans le but de gérer la trésorerie.
- Des achats et reventes de trackers pour gérer des annonces de souscription ou de rachats significatives pourront être effectués.

- Instruments dérivés

La gestion n'exclut pas l'utilisation de produits dérivés (réglementés, organisés ou OTC) et si le risque actions prédomine y compris dans cette catégorie d'actifs, l'exposition accessoire aux risques de change, de taux ou de crédit est possible.

- Nature des marchés d'intervention

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur :

- des marchés réglementés
- des marchés organisés
- des marchés de gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

Le gérant interviendra sur :

- le risque actions

- Nature des interventions

Le gérant procédera à l'achat d'instruments dérivés dans une optique :

- d'exposition
- d'arbitrage

- Nature des instruments dérivés utilisés

Sur les marchés organisés, les interventions se feront en particulier sur :

- Options (contrat entre deux parties par lequel l'une accorde à l'autre le droit de lui acheter - option d'achat - ou de lui vendre -option de vente - un actif à un prix convenu d'avance et à une date ou sur une durée prévue par le contrat)
 - ventes de calls couverts pour valoriser les positions détenues en actions,
 - ventes de puts couverts par les disponibilités correspondantes sur des titres que la société de gestion souhaite acquérir.
 - Achats ou ventes de contrats futures d'indices pour gérer transitoirement l'exposition globale du portefeuille (bêta, etc...).

L'utilisation de ces instruments ne relève pas du pilotage permanent de la SICAV, mais d'actes de gestion en vue de bonifier la performance de la SICAV ou de gérer efficacement à court terme des flux d'investissement ou de désinvestissement.

- Les dépôts :

Les certificats de dépôts négociables sont utilisés afin de gérer la trésorerie dans la limite maximum de 10%.

- Emprunts d'espèces :

De manière exceptionnelle dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse du marché ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10 % de l'actif net auprès du dépositaire CACEIS Bank.

- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

La gestion ne prévoit pas d'utiliser l'effet de levier de façon structurelle. L'emprunt de titres n'est pas non plus envisagé. Eventuellement, l'exposition actions peut légèrement dépasser 100% et rendre occasionnellement le compte espèces débiteur. Ce type de configuration inhabituelle ne saurait persister dans la durée et ne nous amènerait en aucun cas à voir l'exposition actions, en direct, dépasser 110 %.

Des prises en pension de titres peuvent être effectuées pour gérer la trésorerie.

Profil de risque

- Risque en capital :

Il existe un risque en capital, la SICAV n'intégrant aucune garantie en capital.

- Risque actions :

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque de marché, la SICAV étant normalement et en permanence investie à plus de 75% sur des actions de la zone euro. La valeur liquidative a tout lieu de connaître des fluctuations comparables à celles relevées sur son périmètre d'investissement privilégié. La volatilité observée risque d'être voisine de celle de l'indicateur, ce qui implique un risque en capital, la SICAV n'intégrant aucune garantie en capital.

Pour limiter le risque relatif, la gestion s'emploie à contrôler la divergence par rapport à l'indicateur ; une contreperformance vis à vis de l'indicateur, si elle ne peut pas être exclue, devrait de ce fait être limitée.

- L'Utilisation des instruments financiers dérivés:

L'utilisation des produits dérivés pourra tout aussi bien augmenter (par un accroissement de l'exposition) que diminuer (par une réduction de l'exposition) la volatilité de l'OPCVM.

- Volatilité de la valeur liquidative :

La volatilité, représente l'ampleur de variation de la valeur liquidative. La volatilité du portefeuille est en général voisine de celle de l'indicateur. L'histoire a montré qu'elle pouvait être élevée et même supérieure à celle de l'indicateur, car le nombre de titres présents dans le portefeuille est très inférieur au nombre de titres constituant l'indicateur. Ce risque est d'autant plus important que l'horizon de placement est court. Concernant le risque relatif, si la gestion s'emploie à battre son indicateur de référence, une contre performance ne peut pas être exclue. De plus le gestionnaire s'octroie des marges de manoeuvre importantes qui peuvent amener la performance à différer significativement de celle de l'indicateur.

- Risque de change :

Le risque de change peut être accessoire dû à l'intervention sur des actifs hors zone euro dans une limite de 10%, du fait que les titres sur lesquels le gérant investi sont majoritairement libellés en euros.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Actions I, NC et ND : ouvertes à tous souscripteurs.

Actions M : réservées aux investisseurs institutionnels d'Europe et du Canada.

Actions V : réservées aux investisseurs institutionnels.

Actions G : réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama SA.

Actions S : réservées aux compagnies et filiales de Groupama SA.

Actions O : réservées aux OPCVM dédiés et mandats gérés exclusivement par Groupama Asset Management ou ses filiales.

Montant minimum de souscription initiale :

Actions I : 150 000 €

Actions NC : 100 €

Actions ND : 100 €
Actions M : 1 millième d'action
Actions V : 15 000 000 €
Actions G : 300 000 €
Actions S : 1000 000 €
Actions O : 1 millième d'action

La SICAV EURO CAPITAL DURABLE s'adresse aux investisseurs qui ont un objectif de valorisation dynamique de leur capital à long terme et qui peuvent accepter un risque en capital. Elle est plus particulièrement destinée aux investisseurs sensibles à l'approche du développement durable et recherchant une diversification dans ce secteur.

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Proportion d'investissement dans l'OPCVM : tout investissement en actions peut être soumis à des fluctuations importantes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans la SICAV EURO CAPITAL DURABLE pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 5 ans, et de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de l'OPCVM.

Un investisseur acceptant un risque modéré conservera une exposition globale aux actions inférieure à 30 % de son portefeuille, un investisseur recherchant un compromis entre risque et performance acceptera une exposition globale aux actions proche de 50 % et un investisseur recherchant une performance maximale assortie d'un risque exposera globalement son portefeuille aux actions jusqu'à 70 % et davantage.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Modalités de détermination et d'affectation des revenus :

L'OPCVM est composé de plusieurs catégories d'actions.

- Actions I de capitalisation.
- Actions N de capitalisation.
- Actions N de distribution.
- Actions M de capitalisation.
- Actions V de capitalisation et / ou de distribution.
- Actions G de distribution.
- Actions S de distribution.
- Actions O de capitalisation.

Caractéristiques des actions :

- Valeur liquidative d'origine des actions :
 - Actions I: 100,03 euros.
 - Actions NC : 500 euros.
 - Actions ND : 500 euros.
 - Actions M : 100 euros (division de la valeur liquidative par 100 en date du 10 mars 2009).
 - Actions V : 10 000 euros.
 - Actions G : 10 000 euros.
 - Actions S : 10 000 euros.
 - Actions O : 10 000 euros.

- Devise de libellé des actions : Euro.
- Décimalisation :
 - Actions I, NC et ND : fractionnement en 10.000^{ème} d'action.
 - Actions M : fractionnement en 1.000^{ème} d'action.
 - Actions V : fractionnement en 1.000^{ème} d'action.
 - Actions G, S et O : fractionnement en 1.000^{ème} d'action.

Modalités de souscription et de rachat :

- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par CACEIS Bank France et réceptionnées tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures auprès de CACEIS Bank France et auprès de Groupama Banque au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation. Elles sont effectuées à valeur liquidative inconnue avec règlement à J+3.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique audits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank France. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank France.

- L'OPCVM valorise chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux. Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.
- Montant minimum de la souscription initiale :
 - Action I : 150 000 euros
 - Action NC : 100 euros
 - Action ND : 100 euros
 - Action M : 1.000^{ème} d'action
 - Action V : 15 000 000 euros
 - Action G : 300 000€
 - Action S : 1 000 000€
 - Action O : 1 millième d'action
- Lieu de communication de la valeur liquidative : dans les locaux de Groupama Asset Management.
- Actions I, NC et ND : possibilité de souscrire en montant ou en 10.000^{ème} d'actions. Possibilité de racheter en 10.000^{ème} d'actions.
 Actions M, G, S et O : possibilité de souscrire en montant ou en 1.000^{ème} d'actions. Possibilité de racheter en 1.000^{ème} d'actions
 Actions V : possibilité de souscrire en montant ou en 1.000^{ème} d'actions. Possibilité de racheter en 1.000^{ème} d'actions.

Frais et commissions :

- Commissions de souscription et de rachat :
 Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Actions I, NC, ND et M

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM*	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 2,75%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM*	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

(*) A ces frais s'ajoutent en Italie, les frais de banque correspondante pour un montant de 50 euros par opération.

Actions V

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 5,00%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM*	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

Actions G et S :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

Actions O :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 2.5%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 2.5%
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- ▶ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- ▶ des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- ▶ une part de revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Actions I et M :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 1,50 % TTC
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçues par CACEIS Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63,38€ TTC *
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,10 % Obligations et assimilés : 0,03% maximum Futures et options : 1€ par lot maximum.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*suivant le taux de TVA en vigueur

Actions NC et ND :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 2 % TTC*
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçues par CACEIS Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63,38€ TTC **
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,10 % Obligations et assimilés : 0,03% maximum Futures et options : 1€ par lot maximum.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*dont 1,50% de frais de gestion financière.

**suivant le taux de TVA en vigueur

Actions V:

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 1,50 % TTC
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçues par CACEIS Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63,38€ TTC *
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,10 % Obligations : 0,03% maximum Futures et options : 1€ par lot maximum.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*suivant le taux de TVA en vigueur

Actions G :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 1.40% TTC
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63,38€ TTC *
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,1% maximum Obligations et assimilés : 0,03% maximum Futures et options : 1€ par lot maximum.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*suivant le taux de TVA en vigueur

Actions S :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 1.30% TTC
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63,38€ TTC *
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,1% maximum Obligations et assimilés : 0,03% maximum Futures et options : 1€ par lot maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*suivant le taux de TVA en vigueur

Actions O :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 0,10% TTC
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par Groupama Banque	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63,38€ TTC *
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,1% maximum Obligations et assimilés : 0,03% maximum Futures et options : 1€ par lot maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*suivant le taux de TVA en vigueur

La totalité des revenus des opérations des acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature de la part des intermédiaires.

- Description de la procédure de choix des intermédiaires :

Les gérants disposent d'une liste de "brokers" autorisés. Un « comité brokers » semestriel remet en perspective les appréciations émises par les gérants et toute la chaîne de valeur ajoutée (analystes, middle office...), et propose éventuellement l'inclusion motivée de nouveaux intermédiaires, et l'exclusion de certains.

Chacun note en fonction de son domaine d'expertise un ou plusieurs des critères suivants :

- ▶ Qualité de la recherche,
- ▶ Qualité des prix d'exécution des ordres,
- ▶ Liquidité offerte,
- ▶ Pérennité de l'intermédiaire,
- ▶ Qualité du dépouillement

- Régime fiscal :
 - Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.
 - Le passage d'une catégorie d'actions à l'autre est assimilé à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

3 INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

La SICAV EURO CAPITAL DURABLE est distribuée par :

- L'équipe commerciale institutionnelle de Groupama Asset Management
- Les réseaux commerciaux de GROUPAMA SA
- Les Etablissements placeurs avec lesquels une convention a été signée par Groupama Asset Management.

Toutes les informations concernant la SICAV peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de :

Groupama Asset Management
58 bis La Boétie - 75008 Paris - France
sur le site internet : <http://www.groupama-am.fr>

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur le site internet : www.groupama-am.fr

Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur simple demande du porteur auprès de :

Groupama Asset Management
58 bis La Boétie - 75008 Paris - France

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès de CACEIS Bank France dont l'adresse est la suivante :

CACEIS Bank France
1-3 place Valhubert 75206 Paris cedex 13 - France

4 REGLES D'INVESTISSEMENT

Ratios réglementaires

L'OPCVM respecte les ratios réglementaires applicables aux OPCVM coordonnés tels que définis par le Code monétaire et financier.

Méthode de calcul du risque global

Le risque global de cet OPCVM est déterminé au moyen de la méthode de calcul de l'engagement.

5 REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

L'OPCVM se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

La devise de comptabilité de référence est l'euro.

5.1 Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger :

- Valeurs françaises et de la zone Europe et titres étrangers négociés en Bourse de Paris.
Actions : Dernier cours du jour de valorisation (avant le 30 septembre 2003 : cours d'ouverture du jour)
=> Obligations : Dernier cours du jour de valorisation
- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie
=> Dernier cours du jour de valorisation
- Valeurs négociées dans la zone Amérique
=> Dernier cours du jour de valorisation (avant le 30 septembre 2003 : cours de clôture de la veille du jour de valorisation)

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPCVM ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres non négociés sur un marché réglementé :

Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité du gérant de l'OPCVM ou de la société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations ont été communiquées au Commissaire aux Comptes à l'occasion de ses contrôles.

Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

Titres et actions d'OPCVM :

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue

Titres de créances négociables:

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours de la veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
 - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
 - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

Opérations de gré à gré :

- La valorisation des swaps de taux s'effectuent suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

Opérations à terme fermes et conditionnelles :

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation du jour.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture du jour.

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels.

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- Pour les contrats à terme ferme au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- Pour les contrats à terme conditionnel en équivalent sous-jacent
- Pour les swaps

Swap de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si TF/TV) ou à taux variable (si TV/TF) au prix du marché.

Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPCVM a adopté la méthode synthétique de valorisation).

5.2 Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Méthode des coupons courus.

5.3 Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais inclus.

* * * * *